



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 janvier 2020

Objet de la délibération

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le trente janvier deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Marie-Françoise CÉREZ à Anne LAVOUÉ, Yves GUYOT à Thierry FALQUERHO, Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART, Caroline BALSSA à Michèle DOLLÉ, Pascal LE LIBOUX à Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON, Joël TRÉCANT à Alain HASCOET

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame LAVOUÉ Anne** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.01.018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Stéphane LOHÉZIC

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le vote du budget des communes de plus de 3 500 habitants doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaire dans les deux mois le précédant.

Le Débat d'Orientations Budgétaire, s'appuie sur un rapport élaboré par le Maire présentant notamment les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Le rapport joint présente le contexte général de l'élaboration budgétaire, la situation financière de la Ville, les éléments particuliers qui seront à prendre en compte lors de l'élaboration du Budget ainsi que les orientations proposées.

Le présent rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le Morbihan et au Président de la Communauté d'Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 janvier 2020,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 13 janvier 2020,

VU le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ PREND connaissance des éléments du ROB

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU